

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Direction de la Logistique parlementaire – Division de la Restauration et de l’hébergement**

|  |
| --- |
| **MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS DE CUISINE DE L’ASSEMBLÉE NATIONALE**  **Accord-cadre 25F075** |

**CADRE DE RÉPONSE TECHNIQUE**

**(CRT)**

**Les candidats veilleront à compléter le présent cadre de réponse technique (CRT) qui sera utilisé pour l’analyse des offres.**

**Les éléments fournis dans le présent CRT peuvent être complétés par des renvois ponctuels à un éventuel mémoire technique remis à l’appui de l’offre. Ces renvois visent exclusivement à apporter des précisions sur un point précis et ne peuvent en aucun cas se substituer au CRT.**

**Les cadres de réponse peuvent être agrandis de façon raisonnable.**

**Nom de la société :**

|  |  |
| --- | --- |
| **1. Pertinence des moyens humains et matériels affectés aux prestations du marché et des modalités de sélection et de proposition des pièces détachées (*coefficient 35*)** | |
| *Moyens humains pour la maintenance préventive* | |
| Précisez comment vous envisagez de mettre en œuvre l’obligation de présence sur site d’un technicien 156 jours pleins par an pour les visites de maintenance préventive (article 5.2. du CCTP) : possibilité de regroupement des interventions pendant les périodes de congés voire sur un site unique, nombre de techniciens, présence par journée ou demi-journée, répartition par mois, flexibilités proposées, etc. |  |
| Indiquez l’expérience, les qualifications et le nom des techniciens susceptibles d’intervenir dans le cadre des visites de maintenance préventive, y compris les stages et formations reçues.  **Le candidat joint en outre, en annexe au présent CRT, le CV des techniciens concernés.** |  |
| *Moyens humains pour la maintenance corrective* | |
| Précisez comment vous envisagez de mettre en œuvre l’obligation de présence sur site d’un technicien deux jours pleins par semaine pour les opérations de maintenance corrective (article 5.2. du CCTP) : nombre de techniciens, présence par journée ou demi-journée, jours de la semaine. |  |
| Précisez le nombre annuel d’heures d’intervention que vous avez évalué pour les prestations de maintenance corrective en heures ouvrées.  Ce nombre inclut les heures d’intervention du technicien dédié à la maintenance corrective sur site deux jours par semaine (article 5.2 du CCTP). |  |
| Indiquez l’expérience, les qualifications et le nom des techniciens susceptibles d’intervenir dans le cadre des opérations de maintenance corrective, y compris les stages et formations reçues.  **Le candidat joint en outre, en annexe au présent CRT, le CV des techniciens concernés.** |  |
| *Moyens matériels* | |
| Présentez les outillages dont dispose chaque technicien en fonction du type d’équipement visité ou de la nature de l’intervention (préventive/corrective). |  |
| Précisez les véhicules dont dispose chaque technicien. |  |
| *Modalités de sélection des pièces détachées* | |
| Exposez les critères auxquels vous avez recours pour sélectionner vos pièces détachées. |  |
| Précisez le nom de vos principaux fournisseurs. |  |
| **2. Méthodologie et organisation des opérations de maintenance préventive et corrective (*coefficient 25*)** | |
| *Méthodologie et organisation des opérations de maintenance préventive (article 3.2 du CCTP)* | |
| Détaillez précisément, par type de matériels (chaud, froid, etc.), les opérations qui seront systématiquement effectuées sur les équipements lors des opérations de maintenance préventive. |  |
| Fournir un planning annuel prévisionnel pour 2026 des interventions de maintenance préventive. Ce planning peut faire l’objet d’une pièce jointe.  **Le candidat doit prendre en compte les contraintes de l’Assemblée nationale détaillées à l’article 10.2 et à l’annexe 3 du CCTP.** |  |
| Comment allez-vous conseiller l’Assemblée nationale dans le cadre de l’exécution du marché, suite aux opérations de maintenance préventive (article 3.2.3 du CCTP) ?  Selon quelles modalités (communication de descriptifs permettant d’allonger la durée de vie des matériels, des solutions envisageables pour améliorer leur fonctionnement, etc. ?) |  |
| Gamme de maintenance : proposez-vous un nombre de visites de maintenance préventive supérieur à celui prévu à l’article 3.2.2. du CCTP ? |  |
| En cas de difficulté à organiser l’ensemble des visites de maintenance préventive prévues au CCTP sur 1 an, comment comptez-vous prioriser les interventions ? |  |
| *Méthodologie et organisation des opérations de maintenance corrective (article 3.3 du CCTP)* | |
| Comment allez-vous conseiller l’Assemblée nationale dans le cadre de l’exécution du marché, suite aux opérations de maintenance corrective (article 3.3.4 du CCTP) ? (communication de descriptifs permettant d’allonger la durée de vie des matériels, des solutions envisageables pour améliorer leur fonctionnement… ?) |  |
| Détaillez l’organisation prévue pour garantir le traitement des demandes d’intervention curative non urgentes dans les délais fixés dans les cahiers des charges : modes de contacts, techniciens dédiés, procédures internes de traitement des demandes en fonction des difficultés rencontrées par les techniciens, délais d’approvisionnement des pièces détachées, stocks, etc. |  |
| Décrivez précisément l’organisation de votre service d’astreinte : modes de contact pour déclencher une intervention, nombre de personnes d’astreinte, qualification du personnel d’astreinte, moyens matériels, dans le respect des articles 3.3.5 et 4.1.3 du CCTP. |  |
| **3. Démarche environnementale (*coefficient 5*)** | |
| Précisez la classe environnementale (Crit’air) et le carburant des véhicules utilisés par les techniciens |  |
| Présentez les circuits de récupération et de traitement (ou recyclage) des pièces détachées. |  |
| Autres mesures montrant l’implication du candidat dans une démarche environnementale. |  |